

COMMUNE DE LAURENS

34480

Séance du CONSEIL MUNICIPAL du 12 FEVRIER 2014
COMPTE-RENDU

Présents : Mmes Odette BOYER, Céline CABANEL, Geneviève JALBY et Annick ROMERO
MM. François ANGLADE, Louis GRAVIÈRE, Yves LUCAS, Jacques LUGAGNE, Patrice LAFFOND et Pierre SALS

Absents : Mme Patricia ROGET **pouvoir** à Mme Annick ROMERO
MM. Patrick CIANCIO et Olivier ESPIE

Annick ROMERO est désignée **secrétaire de séance**.

1°) APPROBATION DU PROCES VERBAUX DE LA REUNION DU 22 janvier 2014

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'UNANIMITE.

2°) DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
EHPAD « La Murelle » - TRAVAUX DE REMISE EN ETAT

Suite à la délégation consentie au maire par le conseil municipal le 06/04/2010, une offre a été signée avec la Société OTTAVI Peinture, pour un montant de 2 958,44 € T.T.C., pour la remise en état du revêtement sol et murs de la salle de bain de la chambre qui faisait office d'infirmierie. La facture sera réglée par le budget MAPAD, en section d'investissement, sur les restes à réaliser 2013. **Le conseil municipal, prend acte de cette décision.**

3°) SALLE POLYVALENTE – TRAVAUX DE MISES AUX NORMES POUR RECLASSIFICATION
DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Compte tenu de l'utilisation actuelle de cette salle et des contrats de locations déjà signés, le démarrage des travaux ne pourra avoir lieu avant le 18 août. La fin des travaux étant prévue le 3 octobre, la salle ne sera pas disponible durant toute cette période. Les associations vont être informées et des solutions seront trouvées pour celles qui démarrent leurs activités début septembre.

Ces travaux, dont le coût prévisionnel est estimé par le maître d'œuvre à 30 200 € H.T., seront répartis en 6 lots. Gros œuvre - Menuiseries intérieures/serrurerie - Cloisons/doublages - Plomberie/sanitaire/désenfumage - Electricité/alarme incendie - Peinture

Il est indispensable de signer rapidement les marchés et les ordres de service avec les entreprises afin que celles-ci puissent passer leurs commandes de matériaux et être servies avant les vacances car de nombreuses usines sont fermées en juillet et en août.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve le dossier de consultation des entreprises.

M. le Maire est autorisé à signer les marchés de travaux et toutes les pièces s'y rapportant avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014, en section d'investissement, à l'opération 9271.

4°) SALLE POLYVALENTE – TRAVAUX DE MISES AUX NORMES POUR RECLASSIFICATION
MISSIONS COMPLEMENTAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE

Par décision du conseil municipal du 14 janvier 2013, il a été confié une mission de maîtrise d'œuvre partielle à Nathalie BOHER, architecte, afin de constituer les dossiers nécessaires à la reclassification de la salle polyvalente.

M. le Maire pense qu'il serait judicieux de poursuivre cette assistance notamment pour les missions suivantes : ACT (contrats de travaux, VISA, DET (Direction de l'exécution des travaux) et AOR (opérations de réception).

Nathalie BOHER propose d'exécuter ces missions complémentaires pour la somme de 2 400€ H.T. soit 2 880 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve l'offre et autorise M. le Maire à signer le bon de commande. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2014, en section d'investissement, à l'opération 9271.

5°) ECOLE DE LA SOURCE - MISES AUX NORMES DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES

Le rapport de vérification périodique, établi par SOCOTEC, fin 2013, fait ressortir une liste d'observations relatives à la conformité des installations électriques. M. le Maire dit que cette mise aux normes fera partie des travaux prioritaires mais il serait également nécessaire de réaliser un diagnostic sécurité complet du bâtiment.

Il serait effectivement peu rationnel de programmer les travaux de mises aux normes électriques sans tenir compte du diagnostic d'accessibilité réalisé par SOCOTEC et du diagnostic de sécurité.

Ce bureau de contrôle pourrait également assister la commune lors de la visite de la Commission de sécurité. M. le Maire précise qu'il va contacter cette commission sur demande de M. le Directeur de l'Ecole.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise M. le Maire à solliciter le bureau SOCOTEC.

6°) SECURITE – EXTENSION DU RESEAU DE VIDEO-PROTECTION : Modification du projet

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a approuvé le projet d'extension du parc de vidéo-protection pour un montant estimé à 36 000 € H.T.

Or, d'après les dernières préconisations du Major Philippe ROMERO, Référent Sûreté du Groupement de Gendarmerie Départementale de l'Hérault, il serait nécessaire de modifier le type de caméra prévu à certains endroits en installant 2 ou 3 caméras fixes plutôt qu'un dôme.

Ces caméras supplémentaires ont une incidence sur le coût prévisionnel du projet car elles augmentent aussi le nombre de licences nécessaires. Il convient également d'installer des émetteurs radio plus puissants et de faire évoluer la capacité du serveur. Le coût de ce projet doit donc être réajusté à 42 800 € H.T.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette modification. M. le Maire sollicitera les subventions les plus élevées possibles sur la base de ce nouveau coût du projet.

7°) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DU LIBRON

Acquisition et pose de barrières fixes sur les voiries communales inondables Installation de barrières supplémentaires

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal a été informé du montant de la participation de la commune pour l'installation de 5 barrières destinées à prévenir le risque d'emportement des usagers de la route lors de la montée des cours d'eau.

Il avait été évoqué la possibilité d'installer des barrières supplémentaires tout en bénéficiant des mêmes conditions offertes par la mutualisation du projet.

Mme JALBY a rencontré Vincent DARLES, du SIGAL qui, après avoir fait le point sur les différents accès dangereux, préconise la pose de 8 barrières supplémentaires dont 2 barrières à remplacer au gué de Grézan car elles ne sont pas assez larges pour barrer entièrement la voie.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve ces implantations supplémentaires et décide d'inscrire le montant de la participation pour 13 barrières (5 720 €) au budget 2014 de la commune, en section de fonctionnement, à l'article 6554.

8°) LOGICIEL DES ACTES D'ETAT CIVIL « ACTE GRAPHIQUE »

Renouvellement du contrat de maintenance avec la Société ADIC INFORMATIQUE

Ce logiciel permet de consulter les registres d'état civil numérisés de 1991 à 2004. Le contrat de maintenance, qui porte sur l'assistance téléphonique et la mise à niveau du logiciel, arrive à son terme le 1er mars 2014.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve la reconduction de ce contrat de maintenance pour une période de 1 an, renouvelable par année entière, par expresse reconduction, sans pouvoir excéder 3 ans. La résiliation est possible moyennant un préavis écrit de 3 mois. La redevance annuelle reste fixée à 69 €.

9°) LOGICIEL FINANCES

Offre de la société GFI PROCICIELS pour acquisition de la Phase « Web Finances »

Pour ce logiciel, il est nécessaire d'acquérir la nouvelle version WEB développée par la société GFI PROCICIELS qui abandonne la maintenance de la Phase 3 détenue par la commune depuis plusieurs années.

Le coût pour ce nouveau logiciel et son installation est de 2 388 € T.T.C.

Le coût pour le paramétrage et la formation de 2 jours sur site est de 1 752 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette acquisition et décide d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2014, en section d'investissement, à l'opération 9207 et en section de fonctionnement.

10°) AIRE MIXTE DE REMPLISSAGE-LAVAGE SECURISEE DES PULVERISATEURS ET DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER

Proposition de convention financière avec la commune d'AUTIGNAC

Les maires du territoire de la Communauté de Communes des Avant-Monts du Centre Hérault, se sont réunis dans l'optique d'une mutualisation des aires de lavage. Il s'est dessiné une répartition par secteurs et une étude technique a été réalisée dans l'objectif de regrouper les communes d'Autignac et de Laurens.

La commune d'Autignac, par délibération en date du 27 janvier 2014, a décidé de participer financièrement à la part d'autofinancement restant à la charge de la commune de Laurens. Cette participation financière s'élève à 24 472 € et elle a été calculée par rapport à un pourcentage d'utilisation (26.19 %).

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve les termes de la convention financière à signer par les maires afin de permettre l'accès de l'aire, aux viticulteurs d'Autignac, dès le printemps 2014.

11°) PAROISSE DE LAURENS

Demande de subvention pour le remplacement du système de sonnerie des cloches de l'Eglise

Lors de la dernière visite, le technicien de la Société BODET, chargé de la maintenance des équipements de la TOUR DE L'HORLOGE, s'est rendu à l'église suite aux pannes signalées par la paroisse. Il a constaté la défectuosité du câble électrique reliant les cloches de l'église à la tour ainsi que la vétusté du système de sonnerie installé dans l'église qu'il propose de remplacer par un système radio pour un montant de 5 147.58 € T.T.C.

La paroisse de Laurens demande une participation financière à la commune étant donné que l'église n'est pas propriétaire des cloches mais seulement affectataire.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, décide de participer au coût de ces travaux à hauteur de 50%.

12°) APPLICATION DU DROIT DE PREMPTION URBAIN- IMMEUBLE CADASTRE SECTION F 217

Avant de présenter le dossier, M. le Maire remet aux membres du conseil un courrier adressé par les acquéreurs.

Après lecture de ce courrier, M. le Maire rappelle l'intérêt de la commune lors de la mise en vente de cet immeuble qui abrite le bureau de poste et expose l'historique des démarches qui ont été effectuées, en 2011, par rapport au prix demandé (180 000 €) et à l'évaluation des Domaines (80 000 €) ainsi que des décisions prises par le conseil municipal.

Le 27 janvier 2014, la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner relative au bien cadastré F217, appartenant à la Société SIB, 1 rue Clair Bois 90300 OFFEMONT, au prix de 35 000 €.

Odette Boyer dit que ce prix de vente ne concerne pas la totalité du bâtiment.

Compte tenu du courrier des acquéreurs et des éléments figurants sur la déclaration d'intention d'aliéner adressée par le Notaire, il est nécessaire d'éclaircir certains points. M. le Maire propose de mettre en suspens la décision car rien ne garantit la pérennité du bureau de poste.

Une réunion de travail est nécessaire avant d'inscrire le dossier à une séance du conseil municipal qui sera fixée prochainement pour respecter les délais impartis. **Le conseil municipal approuve cette proposition de report.**

13°) PERSONNEL - FORMATION CERTIPHYTO

Convention de prestation avec le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron

Le certificat individuel pour l'application des produits phytopharmaceutiques (CERTIPHYTO), qui atteste de connaissances suffisantes pour utiliser les pesticides en sécurité et en réduire leur usage, deviendra obligatoire pour les agents des collectivités territoriales à compter du 1^{er} octobre 2014.

Un stage de 2 jours, sans test final, est organisé par le S.M.V.O.L, en coordination avec le Centre National de la Formation Publique Territoriale, au prix préférentiel de 80 € par agent, frais de repas, de transport et d'hébergement non compris. Le prix est normalement de 220 € par agent.

Le S.M.V.O.L assurera le paiement de toutes les prestations auprès du C.N.F.P.T. La collectivité devra verser au S.M.V.O.L 80 € par agent inscrit. En cas d'absence de l'agent inscrit la collectivité sera quand même redevable de cette somme.

Le conseil municipal, à l'UNANIMITE, approuve cette offre de formation pour l'ensemble des agents du service technique et autorise M. le Maire à signer la convention avec le S.M.V.O.L.

14°) CHARTE D'ENGAGEMENT POUR UNE REGION « EC-EAU-NOME »

Charte pour la promotion des actions d'économie d'eau et de la préservation de la ressource en eau

Dans le cadre du projet « AQUADOMIA », le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron a signé avec la Région Languedoc Roussillon la charte d'engagement pour une région « éc-eau-nome ».

Le S.M.V.O.L souhaite encourager les collectivités du territoire Orb-Libron dans une action volontariste en matière d'économie d'eau et de préservation de la ressource (*réduction de l'usage des pesticides*), avec la volonté de travailler prioritairement sur l'Orb, en aval de Réals, et sur le Libron.

La commune de Laurens étant d'ores et déjà engagée dans les objectifs de cette charte, le conseil municipal, à l'UNANIMITE, autorise M. le Maire à signer la charte d'engagement.

15°) FORET COMMUNALE - OFFICE NATIONAL DES FORETS : Rapport 2013

Le domaine d'intervention de l'O.N.F. sur la forêt communale, non aménagée, s'étend sur 46.36 ha.

Les conclusions de ce rapport sont que cette forêt est peu productive, les peuplements sont encore jeunes, mais elle joue un rôle important sur la protection des sols, et a aussi un intérêt écologique.

Le feu de 2013 a touché la zone déjà incendiée en 2008 mais n'a pas eu de répercussions dommageables sur la zone forestière touchée. **M. le Maire indique que ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie**

16°) QUESTIONS DIVERSES

LIMITATION DE VITESSE SUR SECTION DE LA RD 136 - Extension de la « zone 30 »

M. le Maire rappelle que les plateaux traversants ont été prévus dans les études préliminaires relatives à l'aménagement de la traversée de Laurens qui ont été réalisées il y a plus de 2 ans par un bureau d'études situé à Nîmes. Une partie des dépenses a été financée par le Conseil Général.

M. le Maire remet aux membres du conseil le plan de délimitation de la future « zone 30 » qui partira du plateau n°1, situé au croisement de l'avenue de Béziers et du Chemin des Baraques, et s'étendra jusqu'au plateau n°2, situé avenue de la Gare face au parc de la Source. Il prendra l'arrêté portant extension de cette zone 30 dès que les travaux seront terminés et que la signalisation réglementaire sera installée.

Pierre SALS regrette que cette zone 30 ne soit pas étendue à la totalité de l'avenue de la Gare. Il pense que ces plateaux sont trop bas pour ralentir suffisamment les véhicules.

Geneviève JALBY dit que ces plateaux sont réalisés selon les normes en vigueur.

M. le Maire dit que la vitesse dans le reste du village est limitée à 50 km/h et que le 3^{ème} plateau doit être passé à cette vitesse. Si cela s'avérait nécessaire il pourra étendre ultérieurement cette zone 30.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

La Directrice académique des services de l'Education Nationale a validé les propositions d'horaires pour l'école qui seront les suivants à compter de la prochaine rentrée scolaire :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 8H30 à 11H30 et de 13H30 à 15H45 - Les mercredis : de 8H30 à 11H30

M. le Maire précise que la **cantine** relève de la commune. L'organisation de ce service, dans le nouveau bâtiment, sera fixée en fonction du nombre d'enfants inscrits. Si nécessaire, il sera organisé deux services pour les repas mais il sera indispensable de renforcer l'équipe. Cela aura évidemment un coût qui viendra augmenter les dépenses de personnel.

La **garderie périscolaire**, telle qu'elle est actuellement organisée, ne nécessite pas de déclaration auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Il n'y a donc pas d'exigence de qualification des intervenants. Les conditions d'encadrement restent de l'appréciation de la commune.

Plusieurs réunions ont eu lieu avec la Communauté de Communes qui pourra assister la commune dans la mise en place des **temps d'activités périscolaires** (T.A.P.) adaptés aux besoins.

M. le Maire informe qu'il étudie la possibilité de mettre en place un **accueil de loisirs sans hébergement**. Il faudra recruter du personnel diplômé pour diriger cette structure. Les recrutements pourraient être effectués parmi les personnes éligibles aux contrats d'avenir.

Il précise que les dépenses supplémentaires générées par cette nouvelle organisation seront supportées par le budget de la commune sans pour cela augmenter les taux d'imposition. M. le Maire rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation de ces taux depuis 6 ans.

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles, l'ANAH, le Conseil Général de l'Hérault et la Région Languedoc Roussillon ont associé leurs efforts pour mettre en place un Programme d'Intérêt Général (P.I.G.) se déroulant sur 5 ans et qui a débuté en octobre 2012.

Ce programme, par les incitations financières et le dispositif d'animation mis en place, vise à atteindre les objectifs suivants : Production de logement locatif à loyer conventionné dans le parc privé ; traitement de l'habitat indécent ou de type insalubre ; adaptation des logements au vieillissement pour permettre le maintien à domicile ; promotion de la performance énergétique des logements et des énergies renouvelables ; développement d'une offre locative publique complémentaire à l'offre privée.

Certains laurentiens ont déjà pu bénéficier de ces aides.

Le Pays Haut Languedoc et Vignoble a remis le **bilan de la 1^{er} année, ce document est consultable au secrétariat de la Mairie.**

Céline CABANEL informe que le **marché « du terroir »** se tiendra à Laurens le jeudi 27 mars. Demain elle participe à une réunion au cours de laquelle elle discutera du déplacement éventuel du marché, sur la Place du 14 juillet, pour cette journée.

M. le Maire donne lecture d'un mail adressé par un couple qui a pour projet l'installation agricole en grandes cultures et arboriculture bio avec transformation à la ferme. Ces personnes sont à la **recherche** d'une trentaine d'hectares de **terres agricoles**. M. le Maire propose d'afficher leur demande.

M. le Maire expose le courrier de l'entrepôt METRO à Béziers qui informe de l'organisation de la 3^{ème} opération **« Collecte solidaire chez mon épicier »** en partenariat avec la Banque Alimentaire.

Ce courrier précise que Mme TORRES, de l'épicerie se mobilise déjà bénévolement pour cette opération qui se déroulera les 20,21 et 22 mars.

M. le Maire propose de mettre l'affiche fournie sur les panneaux municipaux.

M. le Maire informe de l'organisation de l'opération « MARS-BLEU », mois national du **dépistage du cancer colo-rectal**. Cette campagne vise à motiver les personnes de 50 à 74 ans pour participer à ce dépistage.

M. le Maire propose de participer à cette campagne, dont la couleur bleu ciel est le symbole, par voie d'affichage sur les panneaux municipaux et sur le site internet de la mairie.

Pierre SALS indique qu'ERDF teste, actuellement et jusqu'au 23 février, le **réseau électrique basse tension** du quartier de la Gare. Il précise que les premiers tests indiquent déjà une insuffisance et qu'il sera nécessaire de renforcer ce réseau.

M. le Maire répond que ces tests seront portés à sa connaissance mais qu'il prendra contact avec Mme CABROL pour les travaux de renforcement qui doivent être réalisés par ERDF.

Clôture de la séance à 18H50.

*

Le Maire
François ANGLADE